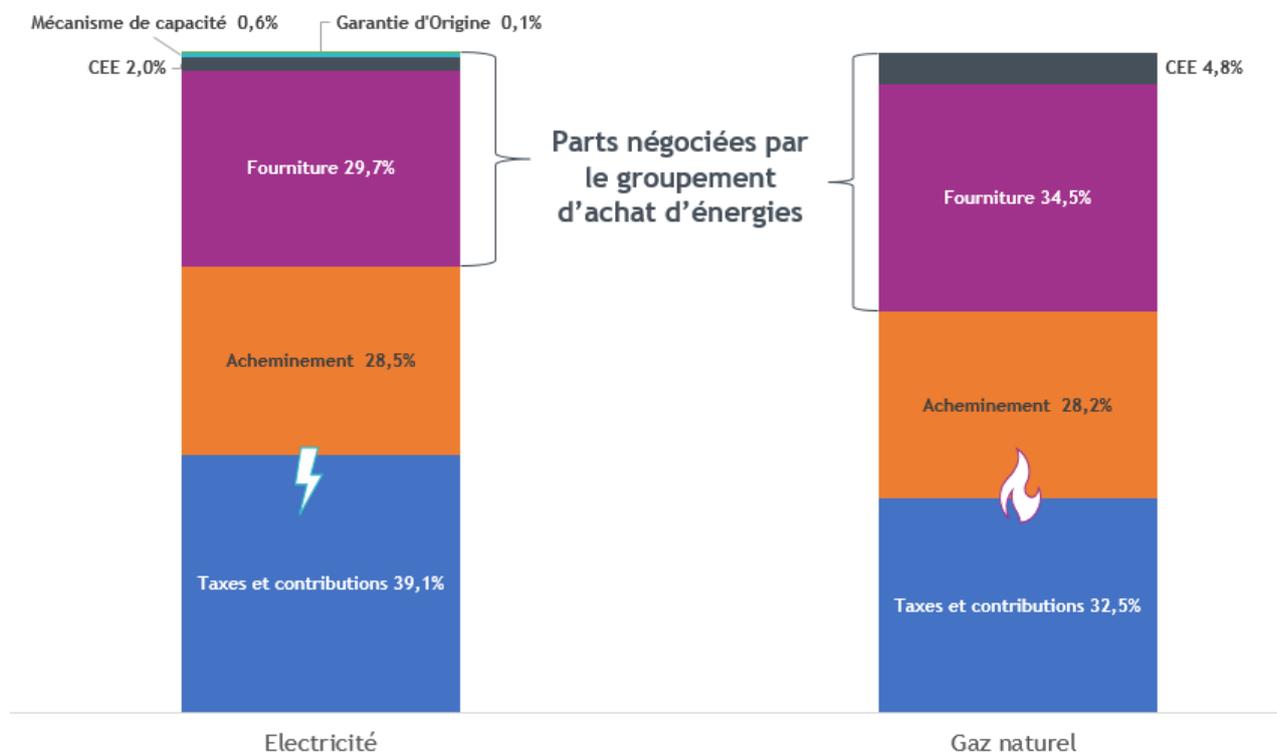


Note synthétique sur l'évolution des prix en 2025

Rappel sur la composition des factures d'énergies



Electricité

1. Taxes et contributions : Evolution de l'accise sur l'électricité

L'accise sur l'électricité est intégrée dans les « taxes et contributions ». En l'absence de projet de loi finance 2025, et conformément aux I et A du II de l'article 92 de la loi n° 2023-1322 de finances pour 2024, le volet fiscal du "bouclier tarifaire" est applicable jusqu'au 31 janvier 2025. Les tarifs d'accise sur l'électricité sont jusqu'à cette date égaux à 21 €/MWh pour la catégorie "ménages et assimilés" et 20,5 €/MWh pour les catégories "PME" et "haute puissance".

A partir du 1^{er} février 2025, les tarifs normaux d'accise sur l'électricité s'établissent comme suit :

- 33,70 €/MWh pour la catégorie "ménages et assimilés" ;
- 26,23 €/MWh pour la catégorie "PME" ;
- 22,50 €/MWh pour la catégorie "haute puissance".

2. Acheminement : Evolution du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE)

Conformément à la délibération de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) du 23 mai 2024 le niveau moyen du TURPE augmente de 4,81 % au 1er novembre 2024.

Au 1^{er} février 2025, une évolution exceptionnelle du TURPE aura lieu suite à la délibération de la CRE du 6 janvier 2025, une augmentation de l'ordre de 7.7% du tarif de distribution par rapport à la version du 1^{er} novembre 2024.

3. Fourniture : Evolutions des bordereaux de prix de la fourniture d'électricité

Les bordereaux de prix 2025 sont disponibles sur le site : <https://www.territoire-energie-centrevalde Loire.fr/pages/documents-marches-delectricite-et-de-gaz-2023-2025-28.html> rubrique PIECES DU MARCHES.

Pour les points de livraison associés à des bâtiments et équipements C5

Postes horosaisonniers >>			Base	Heures pleines de saison Haute HPH	Heures creuses de saison Haute HCH	Heures pleines de saison Basse HPB	Heures creuses de saison Basse HCB
PF 2023	Fourniture + Mécanisme de capacité + Garantie d'Origine (GO) + Prix lié aux CEE	en € HTT/MWh	388,83 €/MWh	388,83 €/MWh	388,83 €/MWh	388,83 €/MWh	388,83 €/MWh
PF 2024	Fourniture+Capacité+GO+CEE	en € HTT/MWh	204,27 €/MWh	204,27 €/MWh	204,27 €/MWh	204,27 €/MWh	204,27 €/MWh
PF 2025	Fourniture+Capacité+GO+CEE	en € HTT/MWh	155,17 €/MWh	155,17 €/MWh	155,17 €/MWh	155,17 €/MWh	155,17 €/MWh
Evolution 2025/2024			-24%	-24%	-24%	-24%	-24%

Pour les points de livraison associés à des installations d'éclairage public ou assimilés

PF 2023	Fourniture+Capacité+CEE	en € HTT/MWh	126,27 €/MWh
PF 2024	Fourniture+Capacité+CEE	en € HTT/MWh	4,01 €/MWh
PF 2025	Fourniture+Capacité+CEE	en € HTT/MWh	46,53 €/MWh

Prix faible en 2024 lié à la formule d'achat: $Pf = \alpha a1 + \beta a2 + \gamma b + C$ avec a1: BASE, a2:ARENH, b: Pointe, C: marge du fournisseur. L'EP bénéficie de beaucoup d'ARENH à 42€/MWh et le fournisseur a transmis un coefficient γ associé à la pointe négatif.

Pour les points de livraison associés à des bâtiments et équipements C4

<i>Postes horsaisonniers >></i>			Pointe fixe	Heures pleines de saison Haute HPH	Heures creuses de saison Haute HCH	Heures pleines de saison Basse HPB	Heures creuses de saison Basse HCB
PF 2023	Fourniture+Capacité+GO+CEE	en € HTT/MWh	0,00 €/MWh	360,93 €/MWh	360,93 €/MWh	360,93 €/MWh	360,93 €/MWh
PF 2024	Fourniture+Capacité+GO+CEE	en € HTT/MWh	0,00 €/MWh	190,61 €/MWh	190,61 €/MWh	190,61 €/MWh	190,61 €/MWh
PF 2025	Fourniture+Capacité+GO+CEE	en € HTT/MWh	0,00 €/MWh	148,29 €/MWh	148,29 €/MWh	148,29 €/MWh	148,29 €/MWh
Evolution 2025/2024			0%	-22%	-22%	-22%	-22%

Pour les points de livraison associés à des bâtiments et équipements C2

<i>Postes horsaisonniers >></i>			Pointe fixe	Heures pleines de saison Haute HPH	Heures creuses de saison Haute HCH	Heures pleines de saison Basse HPB	Heures creuses de saison Basse HCB
PF 2023	Fourniture+Capacité+GO+CEE	en € HTT/MWh	307,74 €/MWh	307,74 €/MWh	307,74 €/MWh	307,74 €/MWh	307,74 €/MWh
PF 2024	Fourniture+Capacité+GO+CEE	en € HTT/MWh	150,60 €/MWh	150,60 €/MWh	150,60 €/MWh	150,60 €/MWh	150,60 €/MWh
PF 2025	Fourniture+Capacité+GO+CEE	en € HTT/MWh	121,10 €/MWh	121,10 €/MWh	121,10 €/MWh	121,10 €/MWh	121,10 €/MWh
Evolution 2025/2024			-20%	-20%	-20%	-20%	-20%

La baisse significative des coûts de fourniture se trouve amoindrie par la hausse de l'acheminement (qui devrait augmenter de 10% par an en moyenne selon la CRE) et des taxes et contributions (notamment l'accise sur l'électricité). Ainsi, en 2025, si les coûts de fourniture baissent d'environ 20% par rapport à 2024, la facture globale ne devrait baisser que de 10% environ.

Gaz Naturel

1. Taxes et contributions : Evolution de l'accise sur le gaz naturel, ex-TICGN (Taxe Intérieure de Consommation sur le gaz naturel)

En 2024, Le montant de la TICGN en 2024 est porté à 16,37€/MWh. Il a presque doublé par rapport à 2023.

Dès le 1^{er} janvier 2025, en l'absence de validation du projet de loi de finances pour 2025, le tarif normal d'accise sur les gaz naturels combustibles s'élève à 17,16 €/MWh.

2. Acheminement : Evolution des Tarifs d'Acheminement

Dès avril 2024, la CRE fixe une hausse moyenne des termes tarifaires de l'ATRT8 de 19 %, après une période de stabilité tarifaire durant la période (2020-2023). Elle fixe, également, une hausse moyenne des termes tarifaires de l'ATRD7 de 27,5 % à partir de juillet 2024.

Pour les années 2025 à 2027, les tarifs seront indexés sur l'inflation, ajustés d'un terme correctif pouvant être appliqué à la hausse ou à la baisse chaque 1^{er} avril et 1^{er} juillet.

3. Fourniture : Evolution du bordereau de prix de la fourniture de gaz naturel

Le bordereau de prix 2025 est disponible sur le site : <https://www.territoire-energie-centrevalde Loire.fr/pages/documents-marches-delectricite-et-de-gaz-2023-2025-28.html> rubrique PIECES DU MARCHES.

Pour les points de consommation de gaz naturel

PF 2023	Fourniture + Prix lié aux CEE	en € HTT/MWh	145,94 €/MWh
PF 2024	Fourniture+Capacité+CEE	en € HTT/MWh	106,03 €/MWh
PF 2025	Fourniture+Capacité+CEE	en € HTT/MWh	69,19 €/MWh
Evolution 2025/2024			-35%

La baisse du coût de fourniture est amoindrie par la hausse de l'acheminement et des taxes et contributions. Ainsi, en 2025, si les coûts de fourniture baissent d'environ 35% par rapport à 2024, la facture globale devrait baisser d'environ 20%.